

Cour fédérale



Federal Court

Date : 20210106

Dossier : T-182-19

Référence : 2021 CF 5

[TRADUCTION FRANÇAISE]

Ottawa (Ontario), le 6 janvier 2021

En présence de monsieur le juge Phelan

ENTRE :

**JANSSEN INC, JANSSEN ONCOLOGY, INC
AND BTG INTERNATIONAL LTD**

demandereses

et

PHARMASCIENCE INC

défenderesse

JUGEMENT

LA COUR ADJUGE, ORDONNE ET DÉCLARE ce qui suit :

1. Le brevet canadien n° 2 661 422 est, et a toujours été, invalide, nul et non avenu en raison de l'évidence/l'essai allant de soi, comme l'a affirmé la défenderesse, et il doit être radié du registre des brevets;
2. Hormis la présente déclaration d'invalidité, la fabrication, la construction, l'utilisation ou la vente de comprimés de PMS-ABIRATERONE, administrés par voie orale et contenant 250 mg d'acétate d'abiratéronne, par Pharmascience Inc en

conformité avec sa présentation abrégée de drogue nouvelle n° 220 472
constitueraient une contrefaçon des revendications invoquées;

3. L'action dans la présente affaire est rejetée avec dépens en faveur de la défenderesse, lesquels devront faire l'objet d'une autre décision de la Cour.

« Michael L. Phelan »

Juge

Traduction certifiée conforme
Linda Brisebois, LL.B.